

# ETRE DÉLÉGUÉ(E)

## À Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

*Octobre 2024*



[facebook.com/TerritoireEnergie28/](https://facebook.com/TerritoireEnergie28/)



[x.com/Terr\\_Energie28](https://x.com/Terr_Energie28)



[linkedin.com/company/te28](https://linkedin.com/company/te28)

# AVANT-PROPOS

**Votre collectivité vous a désigné Délégué(e) à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.  
Ce guide vous est destiné.**

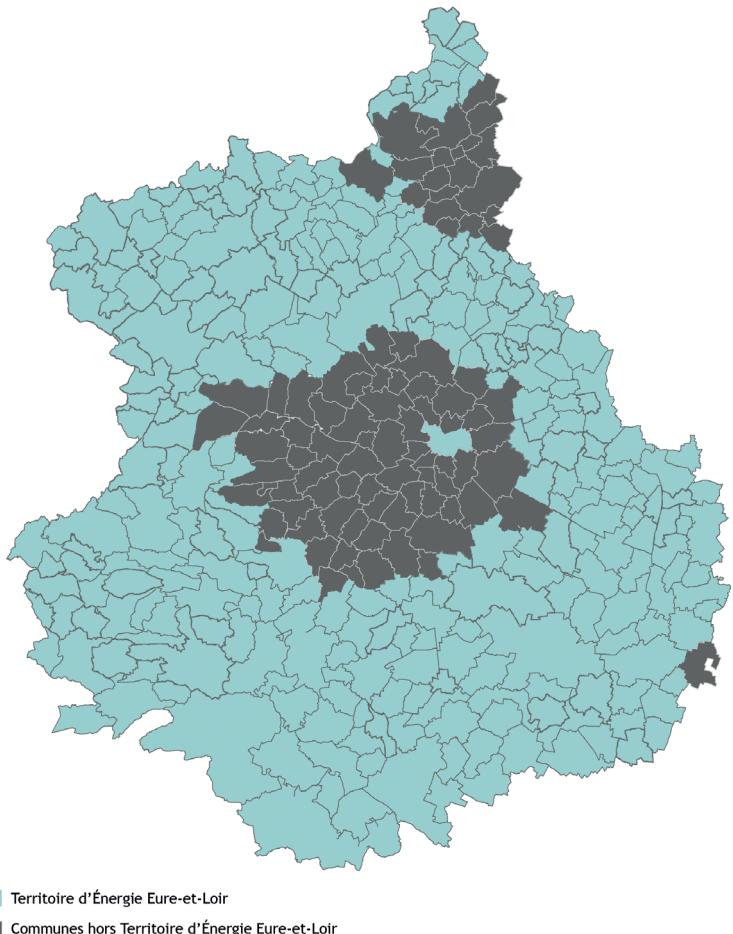
Il vous permettra :

- de bien connaître les missions de votre Syndicat d'Energie,
- de maîtriser l'organisation de ses instances,
- de bien appréhender votre rôle de délégué(e) et les relations entre le Syndicat et votre collectivité.

**Territoire d'Énergie Eure-et-Loir**  
est un établissement public de type syndicat mixte créé en 1993 à l'occasion de la mise en œuvre de contrats de concession rénovés pour l'organisation du service public de l'électricité.

Au fil du temps, votre Syndicat d'Energie est devenu un acteur local incontournable dans les domaines de l'énergie et des services aux collectivités.

**Territoire d'Énergie Eure-et-Loir** intervient sur le territoire de 275 communes.



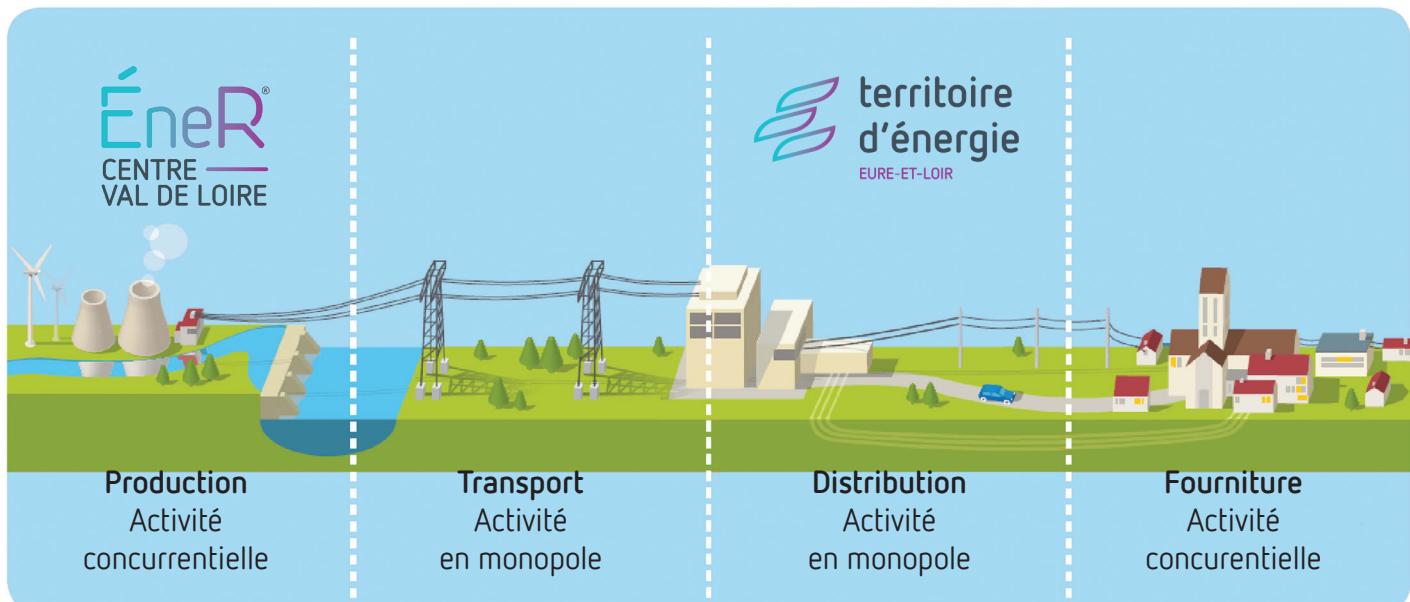
## SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b>	page 2
<b>La mission principale de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir</b>	page 3
<b>Compétences et chiffres clés</b>	pages 4 - 5
<b>Contacts / Principaux partenaires</b>	page 6
<b>Instances et gouvernance</b>	page 7
<b>Pourquoi être délégué(e) ?</b>	page 8
<b>Le rôle du/de la délégué(e)</b>	page 9
<b>La charte du/de la délégué(e)</b>	page 10
<b>Vos interlocuteurs</b>	page 11
<b>Nos adhérents</b>	page 12
<b>Petit lexique</b>	pages 13 - 14

# LA MISSION PRINCIPALE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

L'organisation du service public de l'électricité constitue la compétence obligatoire et fondatrice de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir. Dans les faits, le service public de l'électricité s'articule autour de deux axes majeurs :

- La distribution d'électricité à travers des réseaux déployés dans le prolongement des réseaux de transport, du poste-source jusqu'au compteur présent au domicile de chaque usager-consommateur (voir schéma ci-dessous).
- La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV), régulièrement mis à jour par les pouvoirs publics après consultation de la commission de régulation de l'énergie (CRE).



La compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE) confère à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir la propriété des réseaux Basse et Moyenne Tension et de leurs accessoires (branchements, appareils de comptage, postes de transformation...), la responsabilité de négocier le contrat de concession avec Enedis et EDF et d'en contrôler la bonne application.

Elle intègre également la maîtrise d'ouvrage de certains travaux d'électrification, permettant ainsi au Syndicat d'accompagner les collectivités dans l'aménagement et le développement de leur territoire : raccordement de lotissements, de zones d'activités, sécurisation et renforcement des réseaux, opérations d'amélioration du cadre de vie...

**Au cours des 20 dernières années, votre Syndicat d'Energie n'a cessé de développer de nouvelles compétences et de concevoir de nouvelles offres de services destinées à ses collectivités adhérentes.** Ces nouvelles compétences et offres de services sont accessibles « à la carte ». On parle aussi de compétences optionnelles :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Service public du gaz,<br><input type="checkbox"/> Eclairage Public,<br><input type="checkbox"/> Information géographique (Infogéo 28, Géocim),<br><input type="checkbox"/> Mobilité propre,<br><input type="checkbox"/> Planification énergétique territoriale, | <input type="checkbox"/> Rénovation énergétique des bâtiments publics,<br><input type="checkbox"/> Achat d'énergie pour les collectivités,<br><input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables,<br><input type="checkbox"/> Sensibilisation à la transition énergétique. |
|---|--|

*Au service des collectivités et des usagers, l'action de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir se traduit par des conseils techniques, des accompagnements financiers et par la réalisation de travaux sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public.*

*A noter que pour le service public du gaz, Territoire d'Énergie est, comme pour l'électricité, Autorité Organisatrice de la Distribution publique, ce qui lui confère la propriété des réseaux et de leurs accessoires ainsi que la responsabilité de négocier les contrats de concession avec les différents opérateurs gaziers et d'en contrôler la bonne application.*

# COMPÉTENCES ET CHIFFRES CLES

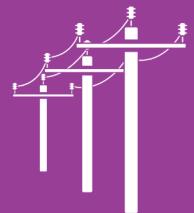
## AUTORITÉ ORGANISATRICE DES SERVICES PUBLICS DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV) :

- Négociation et gestion du contrat de concession conclu avec Enedis et EDF,
- Contrôle du respect du contrat de concession,
- Suivi technique et financier du patrimoine concédé, qualité de la desserte en électricité,
- Propriété des ouvrages de la concession et maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux (modernisation, renforcement, sécurisation et développement du réseau électrique).

10 030 km de réseaux HTA et BT pour 167 894 points de livraison

1 760 GWh d'électricité acheminée en 2023

Environ 20 M€ investis par an par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et Enedis



## AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

- Négociation et gestion des contrats de concessions conclus avec les opérateurs (GRDF, Antar-gaz, Primagaz),
- Contrôle du respect des contrats de concessions,
- Suivi technique (sécurité et maintenance) et financier du patrimoine concédé,
- Lancement de délégations de service public.
- Propriété des ouvrages des concessions sans maîtrise d'ouvrage pour les travaux



26 communes adhérentes et desservies

186 km de réseau pour 2 919 points de livraison

59 GWh d'énergie acheminée en 2023

## GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Diagnostic énergétique et conseil aux élus
- Contrôle, maintenance et exploitation des installations,
- Cartographie des réseaux et de leurs accessoires (candélabres, armoires de commande),
- Réalisation de travaux neufs (rénovation, extension, amélioration énergétique), gestion des dommages.



205 communes adhérentes

45 600 points lumineux en gestion

25 000 points lumineux équipés en Led en 2024

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- Conseil Energétique pour bâtiments publics (assistance technique et financière),
- Planification énergétique territoriale (assistance aux EPCI pour leur PCAET),
- Sensibilisation à la transition énergétique et au développement durable,
- Information et conseil aux usagers, lutte contre la précarité énergétique.



105 communes adhérentes

450 bâtiments en suivi et 566 000 € d'aides accordées en 2023

7 communautés de communes en démarche PCAET

## ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL

- Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est, avec les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, à l'origine de la création du groupement «Pôle Énergie Centre» pour l'achat d'électricité et de gaz naturel en faveur des collectivités.

**192 collectivités euréliennes membres du groupement d'achat**  
**Gestion de plus de 14 000 sites**



## PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

- Avec l'appui de sa Société d'Économie Mixte EneRCentre-Val de Loire dont il est l'un des principaux actionnaires, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est un acteur important de la production d'énergies renouvelables : conseil, assistance, développement et exploitation de projets (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité).
- En partenariat avec l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, Territoire d'Énergie accompagne également les projets de chaleur renouvelable (biomasse, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur et valorisation de la chaleur fatale).



## MOBILITÉ PROPRE

- Déploiement d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques initié en 2015 avec le soutien de l'ADEME
- Gestion et supervision confiée à la Société Publique Locale Modulo qui regroupe plusieurs syndicats d'énergie possédant un réseau de bornes

**141 points de recharge**  
**1 580 sessions de charge par mois en 2023**  
**330 kWh distribués en 2023**



## INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG INFOGEO 28)

- Mise à disposition des données cadastrales,
- Cartographie des réseaux, documents d'urbanisme,
- Aide à la gestion des cimetières (module Géocim),
- Formation et assistance aux utilisateurs.

**356 collectivités et groupements utilisateurs**  
**75 communes en démarche Géocim pour (104 cimetières)**  
**260 documents d'urbanisme hébergés (PLU, PLUI, cartes communales)**



# LES COORDONNÉES DE NOS SERVICES



- **Territoire d'Énergie Eure-et-Loir**, 65 Rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCÉ
- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Site internet : [www.te28.fr](http://www.te28.fr)

■ **Pôle Administration Générale**  
02 37 84 07 85  
[contact@te28.fr](mailto:contact@te28.fr)

■ **Pôle Électricité**  
02 37 84 14 44  
[service-technique@te28.fr](mailto:service-technique@te28.fr)

■ **Secrétariat technique**  
02 37 84 14 44  
[service-technique@te28.fr](mailto:service-technique@te28.fr)

■ **Pôle Éclairage public**  
02 37 84 14 47  
[eclairage-public@te28.fr](mailto:eclairage-public@te28.fr)

■ **Pôle Budget-Finances**  
02 37 84 14 58  
[finances@te28.fr](mailto:finances@te28.fr)

■ **Pôle Transition énergétique**  
02 37 84 14 56  
[energie-conseil@te28.fr](mailto:energie-conseil@te28.fr)

■ **Service Communication**  
02 37 84 14 45  
[communication@te28.fr](mailto:communication@te28.fr)

■ **Pôle Cartographie**  
02 37 84 14 53  
[sig@te28.fr](mailto:sig@te28.fr)

## Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en réseaux



SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS



Et bien sûr les communes et les intercommunalités d'Eure-et-Loir !



## LE COMITÉ SYNDICAL (assemblée délibérante)

A la suite des élections communales et intercommunales, chaque collectivité adhérente désigne un ou plusieurs délégués(ées) pour siéger au sein du comité syndical. Le comité compte à ce jour 282 délégués titulaires et se réunit au minimum trois fois par an pour arrêter les orientations du Syndicat et voter les budgets.

Le Comité Syndical peut également déléguer un certain nombre de ses attributions au/à la Président(e) et au Bureau.

**Il constitue le premier terrain d'expression et de proposition des délégués.**

**Important:** Conformément à l'article L2121-10 du CGCT et sauf si l'élu(e) s'y oppose expressément par écrit, les convocations des délégués au comité syndical leur sont adressées par voie dématérialisée à l'adresse courriel communiquée à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

## LE BUREAU

Lors de sa première réunion, le comité syndical procède à l'installation du Bureau en élisant le/la Président(e), les Vice-présidents et les membres.

Le Bureau se réunit environ 6 à 8 fois par an. Il traite des affaires dont il a reçu délégation par le comité (programmation des travaux, lancement de marchés, aides financières ...).

## L'élection du Bureau

L'élection du/de la Président(e) a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Le nombre de Vice-présidents est proposé par le/la Président(e) et est voté par l'assemblée des délégués. Chaque Vice-président peut être porteur d'une délégation de fonctions consentie par le/la Président(e), en application de l'article L.5211-9 du CGCT. L'élection des Vice-présidents et des membres intervient également à bulletins secrets à la majorité absolue.

## LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus par le comité syndical. Le/la Président(e) siège de droit à la commission qui compte également 5 membres titulaires et autant de membres suppléants.

## LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

En cas de délégation de certains services publics à un opérateur, la CDSP analyse les candidatures, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres.

## LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Cette commission répond à 3 objectifs majeurs : placer l'usager au cœur des missions des services publics locaux et mieux prendre en compte ses attentes, améliorer la qualité et l'efficacité des services et contribuer à la lisibilité de l'action publique.

## LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE (CCPE)

Cette commission est composée à parts égales de représentants de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et des EPCI à fiscalité propre. Son objectif consiste à coordonner les actions de ses membres en faveur de la transition énergétique, garantir la cohérence des politiques d'investissement et faciliter les échanges de données.

# POURQUOI ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) ?

*Être délégué(e), c'est être l'interlocuteur privilégié de sa collectivité et de ses habitants auprès de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.*

## DÉFENDRE ET PORTER LES INTÉRêTS DE SON TERRITOIRE

Être délégué(e), c'est proposer et voter les orientations de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir. Les élus du comité syndical ont un vrai pouvoir de décision et chaque collectivité peut se faire entendre via son/sa délégué(e).

**Important :** En cas d'empêchement, le/la délégué(e) titulaire peut faire appel à un/une délégué(e) suppléant(e) pour être automatiquement représenté(e). Inutile dans ce cas de lui remettre un pouvoir. Si aucun(e) délégué(e) de la collectivité ne peut être présent(e), le/la délégué(e) titulaire peut donner un pouvoir écrit à un/une délégué(e) d'une autre collectivité.



## ORIENTER LES ACTIONS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE

Être délégué(e), c'est porter la voix de sa commune, de son EPCI.

C'est aussi participer à la valorisation du territoire et à son attractivité à travers les actions conduites par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (accompagnement à la transition énergétique, amélioration énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics, modernisation et sécurisation de la desserte électrique, développement de la desserte en gaz, mise en valeur des espaces publics par la dissimulation des réseaux ...).

## AGIR AU CŒUR DE GRANDS SUJETS D'ACTUALITÉ

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est engagé dans de grands défis comme la distribution de l'énergie, la production d'énergies renouvelables (EnR) ou bien encore le développement de formes de mobilité plus propres et plus respectueuses de notre environnement.

Être délégué(e), c'est agir pour l'avenir, le développement et l'aménagement de nos territoires et renforcer leur attractivité.



*Être délégué(e), c'est enfin apporter sa pierre à l'édifice de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir comme outil de mutualisation et de solidarité intercommunale en favorisant la cohésion territoriale, l'équité, et en permettant le développement de nouveaux services utiles au plus grand nombre.*

# LE RÔLE DU/DE LA DÉLÉGUÉ(E)

*Le/la délégué(e) est le trait d'union entre sa collectivité et les instances décisionnelles du Syndicat.*

## Pour sa commune ou son intercommunalité

- REPRÉSENTER SA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL
- RESTITUER AU CONSEIL MUNICIPAL OU COMMUNAUTAIRE LES INFORMATIONS EN PROVENANCE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR
- SUIVRE LES TRAVAUX DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR SUR SON TERRITOIRE
- PRÉSENTER CHAQUE ANNÉE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR EN RÉUNION DU CONSEIL



### ARTICLE L. 5211-39 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus [...] Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »



## Pour Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

- REPRÉSENTER TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR DANS SA COLLECTIVITÉ
- ÉLIRE LES INSTANCES DU SYNDICAT (Président, Vice-présidents, membres du Bureau, commissions statutaires)
- FAIRE DES PROPOSITIONS ET VOTER LES DÉCISIONS, LES BUDGETS
- S'INVESTIR DANS LES ACTIONS LOCALES PORTÉES PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR
- SE FORMER ET S'INFORMER DE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT
- PARTICIPER AUX RÉUNIONS LOCALES ET GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

# LA CHARTE DU/DE LA DÉLÉGUÉ(E)

Pour aider à comprendre le rôle du/de la délégué(e) à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, une charte a été rédigée. Elle donne l'essence des missions de l'élu tout au long de son mandat. Agissant pour l'intérêt général, le/la délégué(e) s'implique de manière neutre pour un meilleur service public de l'énergie et répondre au mieux aux besoins des collectivités.

## LES 10 ENGAGEMENTS

1. Le/la délégué(e) représente la position du conseil municipal ou communautaire auquel il/elle appartient.
2. Le/la délégué(e) fait le lien entre Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, son conseil et les habitants de son territoire.
3. Le/la délégué(e) est garante(e) de l'image de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir auprès des élus et services de sa collectivité.
4. Le/la délégué(e) informe son conseil des décisions et projets de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.
5. Le/la délégué(e) fait remonter aux services de sa collectivité les informations relatives à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et suit les travaux du Syndicat sur son territoire.
6. Le/la délégué(e) s'engage dans l'élaboration des orientations de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir afin que le Syndicat soit en mesure de répondre aux besoins de l'ensemble de ses adhérents.
7. Le/la délégué(e) assiste Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans l'organisation d'actions sur son territoire.
8. Le/la délégué(e) se forme et s'informe pour comprendre les enjeux de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.
9. Le/la délégué(e) est présent(e) à chaque réunion à laquelle il/elle est convoqué(e) en fonction de son mandat : comité, bureau, commission. En cas d'empêchement, il/elle prévient son/sa suppléant(e).
10. Le/la délégué(e) n'agit pas en son intérêt propre, ni pour celui de son employeur ou pour celui d'un tiers, mais dans l'intérêt général.

# VOS INTERLOCUTEURS

## Les membres du Bureau

Le Comité Syndical élit les membres du bureau en son sein et s'efforce à faire en sorte que la représentation des différents territoires soit homogène.

Chaque collectivité dispose ainsi d'un ou de plusieurs référents siégeant au Bureau en mesure de relayer ses réflexions et ses interrogations.



## Une équipe à votre service

Les effectifs de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir comptent une vingtaine d'agents. Au quotidien, tout délégué peut faire appel aux équipes techniques et administratives du Syndicat pour obtenir des informations sur la programmation et l'avancée des travaux, les aides financières, les actes à rédiger ou bien encore sur les modalités d'accès aux différents services développés par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

N'hésitez pas à les solliciter (*coordonnées page 6 de ce guide mais également sur notre site internet : [www.te28.fr](http://www.te28.fr)*).

# VOS OUTILS D'INFORMATION

## Des rencontres thématiques

En fonction de l'actualité et des besoins, des réunions thématiques peuvent être organisées par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.



## Des formations

Des formations aux outils de cartographie sont régulièrement organisées par notre pôle SIG-Cartographie. Ces formations s'adressent aux élus et aux personnels des collectivités.

## Les matinales de l'énergie

Chaque année, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir organise une réunion consacrée à une thématique énergétique d'actualité au cours de laquelle interviennent des personnalités référentes d'envergure nationale.

## Les supports d'information

- Nos sites internet [www.te28.fr](http://www.te28.fr)
- Nos lettres d'information qui traitent de l'actualité énergétique locale et nationale,
- Nos lettres d'information électroniques,
- Le rapport d'activité annuel du Syndicat,
- L'actualité de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sur les réseaux sociaux (Linkedin, Facebook et Twitter).

# NOS ADHÉRENTS

## PÉRIMÈTRE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

Allainville	Chataincourt	Gommerville	Morainville	St-Ouen-Marchefroy
Allonnes <sup>1</sup>	Châteaudun	Gouillons	Moriers	St-Piat
Alluyes	Châteauneuf-en-Thymé-	Guainville	Morvilliers	St-Rémy-sur-Avre
Anet	rais	Gué-de-Longroi (le)	Mottereau <sup>2</sup>	St-Sauveur-Marville
Arcisses	Châtelets (les)	Guilleville	Moulhard	St-Victor-de-Buthon
Ardelles	Châtenay	Guillonville	Moutiers-en-Beauce	Sainville
Ardelu	Chaudon	Hanches	Néron	Sancheville
Argenvilliers	Chaussée-d'Ivry (la)	Happonvilliers	Neuvy-en-Beauce	Santeuil <sup>1</sup>
Aunay-sous-Auneau	Cloyes les Trois Rivières	Houville-la-Branche <sup>1</sup>	Neuvy-en-Dunois	Santilly
Aunay-sous-Crécy	Combres	Houx <sup>1</sup>	Nogent-le-Roi	Saucelle (la)
Auneau Bleury St-Symphorien	Conie-Molitard	Illiers-Combray <sup>2</sup>	Nogent-le-Rotrou	Saulnières
Autels Villevillon (les)	Cormainville	Intréville	Nonvilliers-Grand'Houx	Saumeray
Authon-du-Perche	Corvées-les-Yys (les)	Jallans	Nottonville	Saussay
Baigneaux	Coudray-au-Perche	Janville-en-Beauce	Oinville-Saint-Liphard	Senantes
Bailleau-Armenonville	Coulombs	Jaudrais	Oinville-sous-Auneau <sup>1</sup>	Senonches
Barmainville	Courbehaye	Lamblore	Orgères-en-Beauce	Serazereux
Baudreville	Crécy-Couvé	Laons	Ormoy	Sorel-Moussel
Bazoche-Gouet (la)	Croix-du-Perche (la)	Léthuin	Ouarville	Souancé-au-Perche
Bazoches-en-Dunois	Crucey-Villages	Levainville	Oulins	Soulaires
Bazoches-les-Hautes	Dambron	Levesville-la-Chenard	Oysonville	Terminiers
Beauche	Dampierre-sous-Brou	Logron	Péronville	Theuville <sup>1</sup>
Beaumont-les Autels	Dampierre-sur-Avre	Loigny-la-Bataille	Pierres	Thieulin (Le) <sup>2</sup>
Beauvilliers	Dancy	Lormaye	Poinville	Thimert-Gâtelles
Belhomert-Guehouville	Dangeau	Loupe (la)	Poupry	Thiron-Gardais
Bérhou-la-Mulotière	Denonville <sup>1</sup>	Louville-la-Chenard	Prasville	Thiville
Béthonvilliers	Digny	Louvilliers-en-Drouais	Pré-Saint-Evroult	Tillay-le-Péneux
Béville-le-Comte	Donnemain-St-Mamès	Louvilliers-lès-Perche	Pré-Saint-Martin	Trancrainville
Boissy-en-Drouais	Droue-sur-Drouette	Luigny	Prudemanche	Tremblay-les-Villages
Boissy-lès-Perche	Ecluzelles	Lumeau	Puisaye (la)	Tréon
Boisville-la-St-Père <sup>1</sup>	Ecrosnes	Luray	Puiseux	Trizay-Coutretot-St-Serge
Boncé <sup>1</sup>	Eole-en-Beauce	Maillebois	Réclainville	Trizay-lès-Bonneval
Boncourt	Epernon	Maintenon <sup>1</sup>	Ressuintes (les)	Umpeau <sup>1</sup>
Bonneval	Escorpain	Maisons	Revercourt	Unverre
Bougainval <sup>1</sup>	Etilleux (les)	Mancelière (la)	Rohaire	Vald'Yerre
Boullay-les-Deux-Eglises	Favières	Manou	Roinville-sous-Auneau <sup>1</sup>	Varize
Boullay-Mivoye (le)	Ferté-Vidame (la)	Marboué	Rouvray-Saint-Denis	Vaupillon
Boullay-Thierry (le)	Fessanvilliers-Mattan-villiers	Marolles-les-Buis	Rouvres	Vernouillet
Bouville	Flacey	Marville-Moutiers-Brûlé	Rueil-la-Gadelière	Vert-en-Drouais
Bréchamps	Fontaine-les-Ribouts	Meaucé	Saintigny	Vichères
Brezolles	Fontaine-Simon	Méréglyse <sup>2</sup>	St-Ange-et-Torcy	Vierville
Brou	Fontenay-sur-Conie	Mérouville	St-Avit-les-Guespières <sup>2</sup>	Vieuvicq <sup>2</sup>
Bullainville	Framboisière (la)	Meslay-le-Vidame <sup>1</sup>	St-Bomer	Villages Vovéens (les)
Champrond-en-Gâtine	Francourville <sup>1</sup>	Mesnil-Simon (le)	St-Christophe	Villampuy
Champrond-en-Perchet	Frazé	Mesnil-Thomas (le)	St-Denis-Lanneray	Villars
Champseru <sup>1</sup>	Fresnay-l'Evêque	Mévoisins	St-Eliph	Villemaury
Chapelle-d'Aunainville (la)	Friaize <sup>2</sup>	Miermaigne	Ste-Gemme-Moronval	Villemeux-sur-Eure
Chapelle-du-Noyer (la)	Gallardon	Moinville-la-Jeulin <sup>1</sup>	St-Jean-de-Rebervilliers	Villiers-le-Morhier
Chapelle-Fortin (la)	Garancières-en-Beauce	Moléans	St-Jean-Pierre-Fixe	Villiers-Saint-Orien
Chapelle-Guillaume (la)	Garancières-en-Drouais	Mondonville-Saint-Jean	St-Léger-des-Aubées <sup>1</sup>	Vitray-en-Beauce <sup>1</sup>
Chapelle Royale	Garnay	Montboissier	St-Lubin-de-Cravant	Voise <sup>1</sup>
Charbonnières	Gas	Montharville	St-Lubin-des-Joncherets	Yermenonville
Charpont	Gaudaine (la)	Montigny-le-Chartif <sup>2</sup>	St-Lucien	Yèvres
Chartainvilliers <sup>1</sup>	Gault-Saint-Denis (le)	Montigny-sur-Avre	St-Maixme-Hauterive	Ymeray
Chartres <sup>1</sup>	Gilles	Montireau	St-Martin-de-Nigelles	Ymonville
Chassant	Gohory	Montlandon	St-Maur-sur-le-Loir	
		Montreuil	St-Maurice-St-Germain	

<sup>1</sup>: commune représentée par la Communauté d'agglomération CHARTRES METROPOLE à travers le mécanisme de représentation-substitution

<sup>2</sup>: commune représentée par la Communauté de communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE à travers le mécanisme de représentation-substitution

## EPCI A FISCALITE PROPRE MEMBRES DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

Communautés de communes : Chartres Métropole, Entre Beauce et Perche, Cœur de Beauce, Bonnevalais.

# PETIT LEXIQUE

## A

**AODE** : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (chargée de l'organisation du service public local de distribution d'énergie).

## B

**BT** : Abréviation pour désigner un réseau électrique Basse Tension (230/400 volts).

## C

**CCPE** : Commission Consultative Paritaire de l'Energie.

**CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**CEE** : Certificats d'Economies d'Energie, dispositif constituant l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande en énergie.

**Commune rurale/urbaine** : En règle générale, une commune est considérée rurale si elle remplit deux conditions cumulatives :

- Population totale inférieure à 2 000 habitants.
- Ne pas être comprise dans le périmètre d'une aire urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

Les autres communes relèvent du régime urbain. La liste de communes relevant des régimes d'électrification rural et urbain est arrêtée par le Préfet dans les 6 mois suivant les élections municipales.

**CGV** : Conditions Générales de Ventes.

**Concessionnaire** : Exploitant d'un réseau public délégué par une collectivité. On parle aussi de « délégataire ».

**COT EnR** : dispositif visant à favoriser l'émergence de projets relatifs à la chaleur renouvelable.

**CRAC** : Compte-Rendu Annuel d'Activité d'un Concessionnaire.

**CRE** : Commission de Régulation de l'Energie ou Comité Régional de l'Énergie

**Critère B** : Critère exprimé en minute mesurant le temps pendant lequel un client alimenté en électricité basse tension est en moyenne privé d'électricité dans une année, et ce quelle qu'en soit la cause.

**CSPE** : Contribution au Service Public de l'Electricité.

## D

**DDT** : Direction Départementale des Territoires.

**DICT** : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

**DPE** : Abréviation commune pour désigner la distribution publique d'électricité.

**DR** : Demande de renseignement

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

**DSP** : Délégation de Service Public.

## E

**EDF** : Concessionnaire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente.

**Enedis** : Filiale d'EDF, concessionnaire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique d'électricité.

**EneR Centre-Val de Loire** : Société d'économie mixte, dont Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est actionnaire, chargée du développement de la production d'énergies renouvelables.

**EnR** : Abréviation pour Energies Renouvelables.

**EP** : Abréviation commune pour désigner l'Eclairage Public.

**EPCI FP** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre.

## F

**Facé (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale)** : Ressource financière importante de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour ses interventions dans les communes rurales.

**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, à laquelle adhère Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et près de 500 collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseaux : énergie, cycles de l'eau, numérique...

**FO** : Fibre Optique.

**FSL** : Fonds de Solidarité pour le Logement dont Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est partenaire du volet « logement » dans le but de lutter contre la précarité énergétique.

**FTTH (Fiber to the home)** : Fibre jusqu'à la maison (abonné directement raccordé par une fibre optique).

**FTTO (Fiber To The Office)** : Fibre pour les entreprises.

## G

**GRDF (Gaz Réseau Distribution France)** : Concessionnaire de réseaux de distribution de gaz naturel. Nos concessionnaires propane sont Antargaz et Primagaz.

# PETIT LEXIQUE (suite)

**GPU** : Géoportail de l'urbanisme : site internet sur lequel chaque document d'urbanisme en vigueur doit être déposé depuis 2020 pour être opposable.

**GWh** : Gigawatt-heure, unité de mesure qui correspond à la puissance d'un gigawatt actif pendant une heure (1 GWh = 1000 MWh).

## H

**HTA** : Abréviation pour désigner un réseau électrique « Moyenne Tension » (15 000/20 000 volts).

## I

**IGN** : Institut Géographique National.

**IRVE** : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques.

## K

**kWh (kilo Watt heure)** : Unité de mesure de la consommation électrique.

**kVA (kilo Volt-Ampère)** : Unité de mesure de la puissance électrique.

## M

**MDE (Maîtrise de la Demande en Energie)** : Notion visant à réduire la consommation d'énergie.

**MNE** : Médiateur National de l'Energie.

**Modulo** : Société Publique Locale en charge de la gestion de nos bornes de charge pour véhicules électriques dont Territoire d'Énergie est actionnaire.

## P

**Panneaux photovoltaïques (ou PV)** : Dispositif convertissant une partie du rayonnement solaire en énergie électrique grâce à des capteurs solaires.

**PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)** : Outil de planification des EPCI FP ayant pour but de lutter contre les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie.

**PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié)** : Plan topographique de précision devant servir de support au positionnement des réseaux.

**Point lumineux** : Terminologie pour désigner un point d'éclairage public.

**Poste HTA/BT (Poste de transformation HTA/BT)** : Local ou équipement assurant la liaison entre le réseau HTA et le réseau BT.

**PS (Poste Source)** : Poste de transformation dans lequel la tension électrique 63 ou 90 kV est abaissée à 15 ou 20 kV pour alimenter les réseaux HTA.

## R

**RTE (Réseau Transport d'Electricité)** : Filiale d'EDF en charge de transporter l'électricité depuis le lieu de production jusqu'aux postes-sources et de maintenir un équilibre permanent entre la production et la consommation.

## S

**S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables)** : Schéma d'aménagement du territoire permettant d'anticiper et de favoriser l'accueil des énergies renouvelables.

**SEM** : Abréviation pour Société d'Economie Mixte.

**SIG (Système d'Information Géographique)** : Outil informatique permettant de produire des données, des plans et des cartes (Infogéo 28, le SIG du Syndicat est couramment utilisé par les collectivités d'Eure-et-Loir).

**SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires)** : Schéma du Conseil Régional ayant pour but de coordonner les politiques publiques concourant à l'aménagement du territoire (habitat, transport, énergie, climat, biodiversité, déchets).

## T

**TICFE** : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (ressource financière principale de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir).

**TECV** : Transition Energétique pour la Croissance Verte.

**Territoire d'Energie Centre-Val de Loire** : Entente regroupant les principaux syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher).

**THD** : Très Haut Débit.

**Thermographie** : Technique permettant d'obtenir une image numérique par analyse des infrarouges afin de révéler les défauts majeurs d'un bâtiment et de mesurer sa qualité thermique.

**TRV** : Tarif Réglementé de Vente (en opposition aux tarifs de marchés).

**TURPE** : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité.

# MES NOTES



# Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, *en action dans les territoires*